

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

## DE 2025 023

Lancement de l'élaboration du contrat territorial Eau et Climat à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

<u>Étaient présents</u>: Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOUT, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER représenté

par Serge VÉDRINES

<u>Secrétaire de séance</u> : Gilbert FAUCHER <u>Date de convocation</u> : 15 mai 2025

Délégués du comité syndical			
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs: 2	
Résultat du vote			
Pour: 14	Contre: 0	Abstention: 0	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°SOUS-PREF2018-089-0001 du 30 mars 2018 portant création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, et ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition A1.2 issu de l'objectif A « renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont,

Vu la mise en place du contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 permettant de décliner le SAGE afin de répondre aux enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin,

Considérant que le contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 est terminé et la rédaction en cours du bilan,

Date de transmission de l'acte: 22/05/2025 Date de reception de l'AR: 22/05/2025 048-200080547-DE\_2025\_023-DE

AGEDI

Considérant les autres outils de gestion mis en place au sein du Syndicat, à savoir le Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2023-2027, le Programme d'actions de préventions des inondations 2024-2029,

Considérant le 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne avec la mise en place des contrats territoriaux Eau et Climat,

Le Président rappelle le contexte des contrats de rivière en France, lancés en 1981. Il s'agit d'une démarche volontaire qui vise une gestion globale, équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en tenant compte du contexte socio-économique du territoire. L'engagement des signataires est d'ordre contractuel, moral, technique et financier, ce document n'a pas de portée réglementaire. Pour rappel, le territoire a mis en œuvre deux contrat de rivière pour les périodes 2011-2015 et 2019-2024.

Le contrat « Eau et climat » est un nouvel outil proposé par les Agences de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du 12<sup>e</sup> programme d'aide 2025-2030. Ces contrats permettent de contractualiser sur des durées pluriannuelles les actions territoriales de gestion intégrée avec un programme de mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique adaptées au territoire, généralement sur une période de 5 ans. Ils reposent sur la réalisation d'un diagnostic territorial permettant de développer une vision transversale des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en intégrant notamment les évolutions climatiques et socio-économiques. Ce diagnostic doit permettre d'aboutir à l'élaboration de stratégies de plans d'actions partagées par les différents acteurs du territoire et à la mise en œuvre d'opérations ambitieuses d'adaptation au changement climatiques, au travers par exemple d'actions de sobriété des usages de la ressource et de déploiement de Solutions fondées sur la Nature (SfN).

Pour rappel, le territoire du Tarn-amont présente une richesse patrimoniale exceptionnelle en termes de paysages, de géologie et de biodiversité. Notre secteur de têtes de bassin versant est également le berceau de nombreuses activités touristiques et de loisirs liées à l'eau. Malgré des pressions anthropiques relativement modestes en termes d'aménagement du territoire (densité de 17 hab/km²), il est confronté à des problématiques liées à la raréfaction de la ressource en eau, d'épisodes pluviaux plus extrême, une sensibilité de nos milieux naturels vis-à-vis de de la fréquentation, dans un contexte de changement climatique.

Sur le plan de la gouvernance, les élus du comité syndical souhaitent renforcer leur structuration en demandant une reconnaissance du Syndicat en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), prévu par l'article L213-12 du code de l'environnement.

Au regard de ces éléments, le Président propose le lancement de l'élaboration du contrat territorial Eau et Climat du Tarn-amont, en lien avec la Commission locale de l'eau, afin de doter d'état des lieux-diagnostic précis, permettant de décliner un plan d'actions ambitieux à la hauteur des moyens techniques et financiers de nos collectivités locales.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Acte le lancement de l'élaboration du contrat territorial Eau et Climat du Tarn-amont,

S'assure de la cohérence des objectifs en lien avec les enjeux du territoire.

Autorise le Président à signer toutes les pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

le <u>22</u>/<u>05</u>/20<u>25</u> et publié ou notifié

le 27/05/2025

## Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.